

# FORMATIONS 2009 – 2010

*CATALOGUE DES STAGES INTER*



Apprenons à mieux nous entendre

Stage	Objectifs	Public	Durée	Dates	Prix
<b>La discipline positive continue</b>	Amener les enfants à changer de comportements sans utiliser les punitions. Aider les enfants en difficulté. Résoudre les conflits dans la bonne entente. Amener les enfants à réussir et à s'épanouir pleinement	Educateurs, enseignants, animateurs	3 jours	13, 14 et 15 janvier 2010  7,8 et 9 avril 2010	625 €
<b>L'animation de réunion</b>	Analyser sa pratique et mieux se connaître dans son rôle d'animateur Savoir décrypter ce qui se passe en réunion. Savoir mener des réunions efficaces.	Animateurs de réseaux, responsable de projet, responsable de groupe, animateurs, formateurs occasionnels, responsables d'équipe	3 jours	21, 22 et 23 octobre 2009.  28, 29 et 30 avril 2010.	625 €
<b>La médiation</b>	Permettre aux participants de mieux comprendre la médiation, Améliorer la pratique de celle-ci par un apport de connaissances et de techniques.	Les personnes amenées à gérer des conflits au quotidien	3 jours	21, 22 et 23 octobre 2009. 20, 21 et 22 janvier 2010. 20, 21 et 22 octobre 2010.	625 €
<b>Préparer son avenir professionnel</b>	Identifier ses talents ses compétences. Mieux cerner ses compétences. Définir un projet professionnel. Renforcer son processus de décision	Tout public	3 jours	23, 24 et 25 juin 2010.	625 €
<b>La communication interpersonnelle</b>	Se connaître. Prendre sa place dans la relation. Positiver ses échanges	Tout public	3 jours	24, 25 et 26 mars 2010.	625 €
<b>L'accueil des publics difficiles</b>	Permettre aux salariés ayant la fonction "d'accueillir" des usagers, de gérer la relation de façon professionnelle. Proposer une réflexion théorique et méthodologique visant à améliorer la capacité d'accueil des participants. Apprendre à mieux gérer ses émotions dans une situation d'accueil difficile.	Tout public ayant pour fonction d'accueillir	3 jours	20, 21 et 22 mai 2010.	625 €
<b>Manager une association</b>	Savoir animer une équipe Savoir fixer des objectifs Savoir guider, accompagner dans l'atteinte des objectifs Savoir évaluer, récompenser, sanctionner. Savoir faire connaître et développer l'association	Dirigeants et cadres d'associations	6 jours répartis en 6 fois 1 jour	11 janvier 25 janvier 8 février 1 <sup>er</sup> mars 15 mars et 29 avril 2010.	1250 €



# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## **Cadre légal**

La MDC est prestataire d'actions de formation et légalement enregistré comme organisme de formation sous le n°..... A ce titre les coûts de la formation sont imputables à la formation professionnelle continue selon la loi du 16 juillet 1976 et les prix facturés sont non assujettis à la TVA. Dès réception de votre inscription et si vous le souhaitez nous vous ferons parvenir une convention de formation.

## **Conditions d'inscription**

L'inscription est effective qu'après réception du bulletin d'inscription renseigné, signé et envoyé par courrier ou par fax. Le bulletin d'inscription ainsi envoyé a valeur de bon de commande et entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

## **Règlement**

Le règlement se fera en une seule fois sur présentation de la facture. Les tarifs présentés comprennent les frais d'animation pédagogique, les frais de documents pédagogiques et les frais administratifs de dossier.

## **Annulation**

1 - Annulation du fait du demandeur :

Les annulations éventuelles doivent nous être transmises dans les meilleurs délais et communiquées par écrit avant le début de la session de formation. Jusqu'à 15 jours calendaires avant le début du stage, le remboursement des frais de formation est effectué déduction faite d'une retenue de 10% correspondant aux frais administratifs de dossier. Passé ce délai de 15 jours calendaires, les frais de formation seront retenus en totalité, les participants auront cependant la possibilité de se faire remplacer.

2 - Annulation du fait du prestataire :

En cas d'annulation de la part du prestataire de formation, la MDC se réserve le droit d'annuler un stage lorsque l'effectif des stagiaires inscrits est insuffisant. Dans ce cas les participants sont prévenus par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant le début de l'action de formation, ils auront alors le choix entre un remboursement des frais de formation ou un report de leur participation à la session suivante assorti d'une priorité d'inscription.